



AVIS AU MINISTRE D'ETAT A L'EDUCATION  
SUR LE  
FINANCEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMMES  
DE FORMATION UNIVERSITAIRE  
EN 1976-77

75.17

360200  
0076014

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE D'ETAT A L'EDUCATION  
SUR LE  
FINANCEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMMES  
DE FORMATION UNIVERSITAIRE  
EN 1976-77

Québec, le 21 mai 1976.

Dans ses propositions d'enveloppe budgétaire pour 1976-77 en faveur de l'enseignement supérieur, le ministère de l'Education ne présentait en février 1976 aucune réserve particulière pour encourager l'implantation de nouveaux programmes de formation universitaire.

Dans son avis général sur les subventions de fonctionnement, le Conseil des universités a souligné que cette proposition n'était ni réaliste ni opportune; de plus, comme le Comité conjoint des programmes avait déjà entrepris l'étude d'un certain nombre de projets de programmes, l'annonce du moratoire constituait une mesure rétroactive. C'est pourquoi le Conseil recommandait qu'une réserve soit obtenue à cette fin et indiquait que des recommandations plus précises feraient l'objet d'un avis particulier, après examen des rapports du Comité conjoint des programmes. Le Conseil a donc l'honneur de soumettre au ministre d'Etat à l'Education le présent avis qu'il a adopté à l'occasion de sa séance du 21 mai 1976.

Au cours de l'année 1975-76, le Comité conjoint des programmes a procédé à l'étude de 51 projets de programmes présentés par les universités. Au terme de cette opération, le Comité a sélectionné 23 projets de programmes susceptibles d'être implantés en 1976-77 et qui seraient éligibles à une subvention spéciale de démarrage.

Les 23 projets retenus ont ensuite été examinés à partir des critères préliminaires, présentés ici sans ordre de priorité:

- Impact socio-économique provincial
- Impact socio-économique régional
- Promotion de l'éducation permanente
- Formation et perfectionnement des maîtres
- Formation des administrateurs
- Contribution à l'excellence institutionnelle
- Cohérence du réseau
- Exigences de financement.

A la lumière de ces critères, le Comité conjoint des programmes a retenu 11 projets de programmes dont l'implantation lui apparaît prioritaire pour le Québec et nécessite une subvention spéciale de démarrage. Une étude technique de 7 de ces projets de programmes ayant déjà fait l'objet d'un avis favorable de la part du Conseil des universités détermine qu'il faudrait accorder aux universités pour l'implantation de ces programmes les subventions indiquées à la liste ci-dessous. Cette liste fait l'objet d'une recommandation spécifique du Comité conjoint des programmes.

<u>UNIVERSITE</u>	<u>PROGRAMMES</u>	<u>NOUVELLES INSCRIPTIONS</u>	<u>SUBVENTION PARTICULIERE</u>
Laval			\$ 108 600
	Doctorat en nutrition	5	
	M.Sc. (Informatique)	15	
McGill			67 000
	Graduate Programme in Auditory- Oral Rehabilitation and Educa- tion of Children with Hearing- Impairment	8	
Du Québec			94 500
	Maîtrise en sciences de l'atmos- phère	10	
	Baccalauréat spécialisé en tech- nologie (construction civile) (ETS)15		
	Baccalauréat en sciences sociales Université du Québec à Chicoutimi	20	
Sherbrooke			29 600
	B.Sc. (Informatique de gestion)	10	
	TOTAL: .....		<u>\$ 299 700</u>

Le calcul de la subvention particulière fait intervenir les frais directs supplémentaires de fonctionnement et d'investissement occasionnés par l'implantation de chaque programme; on soustrait de ces

frais les revenus que doit normalement recevoir l'université par l'inscription des étudiants impliqués, soit la subvention régulière qu'apportent les étudiants supplémentaires, ainsi que les droits de scolarité.

Le Comité conjoint des programmes acheminera incessamment des recommandations au Conseil sur d'autres projets de programmes qui nécessiteront eux aussi une subvention spéciale de démarrage, si le Conseil et le Ministère recommandent leur implantation. Il serait donc prudent de ménager une somme additionnelle de \$200 000 à cette fin. La répartition de cette somme serait effectuée une fois complétée l'étude technique des besoins pour la subvention de ces nouveaux programmes.

ATTENDU l'importance d'encourager, de façon particulière, l'implantation de certains programmes de formation universitaire jugés prioritaires;

ATTENDU la recommandation du Conseil de réserver une somme de \$500 000 pour les programmes à implanter en 1976-77;

ATTENDU les recommandations du Comité conjoint des programmes à ce sujet;

le Conseil des universités recommande

- ( a) QUE soit aidée par une subvention supplémentaire de \$299 700 l'implantation en 1976-77 des 7 nouveaux programmes dont la liste est présentée dans cet avis et qui ont déjà fait l'objet d'une étude technique;
- ( b) QUE soit mise en réserve une somme additionnelle de \$200 000 afin de financer l'implantation de projets de programmes qui feront sous peu l'objet d'une étude technique par le Comité conjoint des programmes et qui sont susceptibles d'être approuvés par le Conseil des universités et le ministère de l'Éducation;
- ( c) QUE cette subvention s'ajoute au financement régulier des étudiants qui s'inscrivent en 1976-77 à ces nouveaux programmes, conformément à la méthode utilisée pour le calcul de cette subvention particulière.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11<sup>e</sup>  
Québec, G1R 5A5

